

# Formation : Rôle et missions de la commission formation.



## ■ LA FORMATION

La commission formation est chargée notamment de préparer les délibérations du CSE prévues dans le cadre des consultations récurrentes (la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi, les orientations stratégiques de l'entreprise, la situation économique et financière de l'entreprise).

Elle prépare la consultation sur le bilan et le plan de formation, il revient notamment à la commission d'analyser les informations mises à la disposition du CSE dont bien évidemment le plan de formation et de préparer les questions à poser à la direction. Cette commission est également chargée d'étudier les moyens de favoriser l'expression des salariés et de participer à leur information dans ce domaine et d'étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi et le travail des jeunes et des travailleurs handicapés.

### Objectif de la formation

- > Intégrer le rôle de la commission formation dans le cadre du CSE et renforcer son rôle,
- > Maîtriser les aspects juridiques et pratiques de la formation professionnelle,
- > Etre force de proposition en matière de formation en se positionnant en interlocuteur efficace auprès de la direction,
- > Se positionner en interlocuteur efficace auprès des salariés en renseignant vos collègues sur les dispositifs qui les intéressent (CPF, bilan de compétences, VAE, conseil en évolution professionnelle...).

### Méthodes pédagogiques

- > Cette formation alterne apports théoriques, cas concrets (cas pratiques),
- > Quizz,
- > Projection du cours au format PPT par le formateur,
- > Utilisation de vidéo pour animer le cours,
- > Remise du cours.

## ■ LE PROGRAMME DE LA FORMATION

### Le fonctionnement de la commission formation du CSE :

- > Composition et attributions de la commission formation,
- > Moyens de fonctionnement (heures de délégation, recours à un expert, ressources...),
- > Le rôle "particulier" du Président de la commission,
- > Quelle relation avec le service formation de l'entreprise ?

### Les obligations financières et légales du chef d'entreprise en matière de formation :

- > La participation au développement de la formation professionnelle continue est une obligation légale pour toutes les entreprises. Elle se traduit par des versements obligatoires aux organismes collecteurs et/ou par l'organisation de formations pour les salariés. Outre cette obligation financière, l'entreprise a des obligations à l'égard de ses salariés et des représentants du personnel
  - > Le chef d'entreprise doit contribuer à la formation professionnelle continue,
  - > A défaut de versements à un O.P.C.A. ou en cas de dépenses insuffisantes, le chef d'entreprise doit effectuer un versement au trésor public,
  - > Le chef d'entreprise doit remplir, chaque année, une déclaration prouvant le montant de sa déclaration.

### Les obligations d'information et de consultation du CSE :

- > Calendrier à respecter,
- > Informations obligatoires à fournir par l'employeur,
- > Le chef d'entreprise consulte le C.S.E. sur les orientations de la formation et notamment sur le plan de formation.

### Les obligations du chef d'entreprise à l'égard des salariés :

- > Le droit de la formation professionnelle (VAE, bilan de compétences, professionnalisation et apprentissage, etc.),
- > L'obligation d'adaptation et de formation des salariés,
- > Le respect du principe de non-discrimination,
- > L'obligation de répondre aux demandes des salariés.

### Optimiser le rôle de la commission formation :

- > Quelles possibilités d'action pour les représentants du personnel ?
- > Comment recueillir les attentes des salariés, comment les informer et les conseiller ?
- > Comprendre les impacts de la stratégie de l'entreprise sur la politique formation.

1 JOUR

7 heures de formation

### Prérequis

Aucun.

### Public

Membres élus de la délégation du personnel du Comité Social Économique.  
Membres de la commission formation du CSE

### Durée

1 jour soit 7 heures en présentiel

### Intervenant

Formateur spécialisé dans la formation des instances représentatives du personnel

### Évaluation

Questionnaire individuel à remplir, QCM final, Remise de l'attestation de formation, Fiche d'évaluation stagiaires et formateur.